

5^{ème} journée régionale de formation et d'information.

Prévention du risque infectieux en EHPAD

CHRU de LILLE

Les animaux en EHPAD : règles d'hygiène

Annie BRENET, CDS Hygiéniste
ARLIN Picardie

Jeudi 23 Mai 2013



Secteur hospitalier

- Article 47 du décret n°74-27 du 14 janvier 1974 relatif aux règles de fonctionnement des centres hospitaliers interdit la présence des animaux dans l'enceinte des structures hospitalières
Article abrogé par le décret n°2003-462 du 21 mai 2003.
- Circulaire n°40 du 16 juillet 1984 : une exception pour les chiens guides d'aveugles
- Loi du 2 janvier 2002 « tend à promouvoir...l'autonomie et la protection des personnes »
- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 concernant la citoyenneté des personnes handicapées reconnaît la présence de l'animal éduqué auprès d'elles, et leur accessibilité dans les lieux publics en compagnie de leur animal d'assistance
- Article R1112-48 du Code de la santé publique interdit la présence des animaux domestiques dans l'enceinte de l'hôpital, à l'exception des chiens guides d'aveugles (hall d'accueil, salle d'attente)

2

Secteur médico-social

- Circulaire Franchesci du 11 mars 1986 précise que « les personnes âgées qui ont un animal familier doivent être autorisées à le garder avec elles, **dans la mesure où il ne créera pas une contrainte anormale pour le personnel et où il ne gênera pas la tranquillité des autres résidents** ».
- Article 30 de l'arrêté du 29 septembre 1997 « la présence d'animaux de compagnie dans les salles de restauration est interdite à l'exception des chiens guides d'aveugles » et il interdit toute présence animale dans les cuisines

Accepter les animaux de compagnie dans les EHPAD

- *est donc une décision du directeur de l'établissement,*
- *peut être discutée avec avis de l'équipe d'hygiène hospitalière,*
- *s'intègre au projet de vie du résident.*

3

Les animaux de compagnie en France

- Les établissements de soins accueillent principalement des chiens, des chats, des lapins, ...
- Depuis les années 80, on désigne par **NAC**, nouveaux animaux de compagnie, domestiqués ou non, des espèces variées comme rongeurs, oiseaux, poissons, insectes, singes...
- La France compte plus de 61 millions d'animaux de compagnie.

4

Intégration des animaux de compagnie en EHPAD

- L'animal **personnel** *admis en même temps que le résident*
- L'animal **visiteur** *encore trop rare en France (maîtres bénévoles)*
- L'animal **collectif** « la mascotte »
- Les parcs animaliers (*animaux de la ferme*)

5

LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

- Ils peuvent
 - avoir un rôle social et affectif,
 - intervenir dans des animations
 - devenir co-thérapeute
 - TAA: thérapie assistée par l'animal
 - AAA: activité/animation assistée par l'animal

Mais aussi, leur présence détend l'atmosphère et favorise la communication



6

La lutte contre les Zoonoses

- Les maladies infectieuses animales pouvant se transmettre à l'Homme sont appelées anthroozoonoses
- De la peste à la rage, 178 zoonoses ont été recensées dans le monde...
- Ne seront abordées que les principales infections transmises par
 - Les chiens,
 - Les chats,
 - Les lapins,
 - Les oiseaux...

7

Que dit la littérature?

- Risque de transmission de BMR : cas d'une femme qui a présenté une infection à *Escherichia coli* et *enterococcus faecalis* après morsure de son chien (Johnson, ICHE, 2006).
- Infections de prothèse de hanche à *Streptococcus pyogenes* isolé chez le chien familial (Sprot, JHI, 2012).
- Colonisation nasale d'un chien de compagnie évoquée comme source probable d'infections récurrentes à SARM chez un patient diabétique et son épouse (Manian, Clinical infectious diseases, 2003).
- Alerte liée à la survenue d'un cas de diphtérie avec croup lié à *Corynebacterium ulcerans* toxigène (novembre 2003) transmis par le chien (hôpital Kremlin Bicêtre - Cire IDF - 2003)

8

Mais encore...

- Une étude canadienne suggère que les chiens ont été contaminés par *Clostridium difficile* au cours de leurs visites et de contacts rapprochés avec des résidents (Lefebvre, JHI, 2009).
- Des bactéries pathogènes multi-résistantes aux antibiotiques ont été isolées chez des animaux de compagnie et le transfert éventuel de SARM entre les animaux et les humains a été suggéré parmi des chiens de TAA (Enoch, JHI, 2005, R-U. Lefebvre, JHI, 2009 , Canada)

9

Les risques induits

- **Chiens & chats** : morsures, griffures, transmission de maladies infectieuses, allergies...
- **NAC** : risque plus élevé de zoonose et de morsures.

10

Principales infections transmises par le chien et le chat

- **Par contact, les dermatophytoses :**
 - **teigne** (*Microsporum canis*, *Trichophyton*)
 - **gale sarcoptique** (*Sarcoptes scabiei* var *canis*)
 - **pulliculose** (puces *Ctenocephalis canis*)
- **Par les déjections canines :**
 - toxocarose (*Toxocara canis*),
 - hydatidose (*Echinococcus granulosus*)
 - coenurose (*Tenia*),
 - cryptosporidose (*Cryptococcus*),
 - salmonellose (*Salmonella enterica*),
 - campylobacteriose (*Campylobacter* sp.)
 - fièvre (*Coxiella burnetii*)
- **Par léchage, griffures ou morsures :**
 - pasteurellose (*Pasteurella* sp.)
 - tétanos (*Clostridium tetani*)
 - **rage** (rhabdovirus)...
- **Par contact, les dermatophytoses :**
 - **teigne** (*Microsporum canis*)
 - **gale** (*Sarcoptes scabiei*)
 - **pulliculose** (*Ctenocephalis felis*)
- **Par les déjections :**
 - toxocarose (*Toxocara cati*)
 - diarrhée (*Campylobacter* sp.,...)
- **Par léchage, griffures ou morsures :**
 - toxoplasmose (*Toxoplasma gondii*)
 - maladie des griffes du chat ou lymphoreticulose bénigne (*Bartonella henselae*)
 - pasteurellose (*Pasteurella* sp.)
 - **rage**

11

Chiens et chats

Parasites digestifs

Ténia

Parasites externes

- **Puces** ☞ ttt en spray ou pipettes (*à associer à une vermifugation*)
- **Tiques**, ttt en spray ou pipettes (*peuvent transmettre la maladie de Lyme*)
- **Gales**
- **Teigne**

12

Les vaccinations

- Aucune vaccination obligatoire *sauf en cas de zone déclarée pour la rage*
- Vaccinations recommandées
 - Chien ⇨ Rage, leptospirose
 - Chats ⇨ Rage
 - *rappel des vaccinations annuel*

13

L'hygiène

- Brossage du pelage régulier avant les visites
- Bain ! *Si vous y arrivez...*, sinon toilettage
- Traitement anti-puces,
- Vermifugation (*2 à 3 x an*)
- *Hygiène des mains (HDM) pour les « soignants » et les résidents*

14

Poissons et tortues...

- Porter des gants à usage unique avant manipulation de l'aquarium
- Renouvellement de l'eau et nettoyage de l'aquarium : périodicité à définir selon le système de filtration ➔ **Traçabilité**
- **HDM** : après retrait des gants et si contact avec l'eau de l'aquarium

15

La « marraine » d'adoption



- Préciser la ou les personnes qui auront la charge
 - de nourrir les animaux, leur suivi vétérinaire
 - en cas de décès du résident, qui en seront responsables

16

Recommandations



- Veiller au suivi vétérinaire:
 - vaccinations, contrôle de la reproduction, tenue à jour du carnet de santé
- Délimiter les zones où l'animal pourra évoluer
- Évaluer les risques liés à la présence de l'animal (âge du chien, dressage, chutes, morsures, parasites,...)
- Définir la ou les personnes qui auront la charge complète de l'animal : sorties, soins d'hygiène, alimentation, suivi vétérinaire...
- Éviter le léchage
- Hygiène des mains après les caresses



17

Les oiseaux (pigeons, tourterelles, perruches...)



à installer en dehors des lieux de vie

- Ornithose (pigeons, volailles...)
- Psittacose (becs crochus: perroquets, perruches...)

Risque pour les résidents de développer des Infections Respiratoires

18



Lapins

- Tularémie (si état sauvage)
- Gales d'oreilles
- **Les lapins ne supportent pas les courants d'air !**

19

Recommandations

- Veiller au suivi vétérinaire (vaccinations, contrôle de la reproduction,...)
- Évaluer les risques liés à la présence de ces animaux (déjections)
- Désigner le personnel responsable du nettoyage de la cage et la périodicité
- Assurer la traçabilité
- Préciser la ou les personnes qui auront la charge des animaux
- Porter des gants lors des manipulations

20



Point de vue de l'hygiéniste

- L'hygiène n'est pas un obstacle à la présence d'animaux, à condition qu'ils soient:
 - Éduqués, en bonne santé, vaccinés, suivis par le vétérinaire, et dans des conditions définies
- Un animal ne crée pas un surcroît de travail pour le personnel
- Un animal n'est pas une source de nuisances
- L'animal est un bienfait pour les résidents

21

Sur le plan pratique...

- **Cerner la symptomatologie**
- **Identifier les facteurs de risques**
- **Se tenir informer (BEH)**
(Avis d'infectiologue, vétérinaire)

22

Pour en savoir plus...

Alin&as, Lettre d'information du CCLIN Sud-Est

Les animaux de compagnie dans les établissements de santé et médicosociaux

Dr Annie TREYVE, CCLIN Sud-Est

23

Partage d'expériences...

- EHPAD La Roselière à Kunheim (Haut Rhin) depuis plus de 10 ans.
- Centre de long séjour de Bellevaux (Doubs), (Mudzyk, 2011).
- Médiation animale dans un hôpital gériatrique des Hospices Civils de Lyon (HCL Flash N°155), prix de l'innovation Fondation Sommer 2011.
- L'introduction d'un chien dans un secteur hospitalier spécialisé en gériatrie (Fradin, thèse vétérinaire, 2009).

24



25

Remerciements

- Au Dr Alain JETUR,
vétérinaire à Anizy le Château (02)

*En guest stars,
Altesse, Dixie, Nougat, et Finette...*

26



Merci de votre attention !

